



Contre la corruption
Pour l'éthique en politique

RAPPORT MORAL 2017

INTRODUCTION :

Marc Sangnier écrivit un jour que la « démocratie est l'organisation sociale qui tend à porter à son plus haut point la conscience et la responsabilité de chacun ».

Démocratie, conscience, responsabilité, trois mots qui résonnèrent fortement durant cette année électorale. Dans des circonstances particulières que chacun connaît, les questions d'éthique et d'exemplarité furent, pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, au cœur des campagnes pour les élections présidentielle et législatives. Anticor y prit sa part, active et exigeante.

C'est donc peu de dire que l'année 2017 fût intense pour notre association. Les résultats concrets et immédiats sont là mais il s'agit aussi de renforcer nos actions de fond et de tracer des perspectives pour l'avenir...

I) La poursuite de notre développement.

La concrétisation de l'action menée depuis plusieurs années ont permis à Anticor de connaître un bond spectaculaire cette année.

a) Quelques chiffres

Anticor, c'est 40 % d'adhérents en plus en un an, plus de 500 donateurs, 81 coréférents départementaux qui couvrent 63 départements, plus de 1 300 alertes reçues en 2017 (dont plus de 200 ont été transmises au Pôle juridique), plus de 40 plaintes au pénal en cours de traitement par la Justice, plus de 19 000 abonnés à sa newsletter, 23 000 followers de son compte Twitter, 29 000 « likes » de sa page Facebook.

Au-delà des chiffres, Anticor a aussi obtenu des résultats pratiques dans le domaine juridique.

b) Des actions juridiques emblématiques

Après avoir plaidé en audience, pour la première fois depuis le procès des emplois fictifs de la ville de Paris, en 2011, Anticor a été partie civile dans le procès au terme duquel Paul Giacobbi, député et président du Conseil général de Haute-Corse, a été condamné pour « détournement de fonds publics ». Plusieurs autres élus et fonctionnaires territoriaux ont également été condamnés, dans

ce dossier.

Anticor a également été partie civile dans le procès de Matthieu Gallet, ancien président de l'INA, qui a été condamné pour « délit de favoritisme », en première instance.

De même, Anticor a été partie civile lors du procès du maire de Givors qui a été condamné pour « prise illégale d'intérêts » pour avoir embauché sa sœur comme directrice générale des services.

Après une longue bataille juridique, Anticor a obtenu l'ouverture d'une information judiciaire pour prise illégale d'intérêts, dans le dossier Richard Ferrand.

Le temps nécessaire que prend la justice fait que la plupart des plaintes portées par Anticor sont actuellement en cours d'instruction. Il est notable que, dans les quelques procès où nous avons pu plaider, les juges ont entendu avec attention les arguments que nous avons développés « au nom de l'intérêt général et de la société civile ».

Anticor a eu aussi l'opportunité de développer ses propositions.

c) Le plaidoyer Anticor

Les élections présidentielle et législatives :

Dans le cadre de l'élection présidentielle, Anticor a proposé une charte, non pas aux candidats, mais aux citoyens, invités à soutenir dix propositions.

De par sa tradition, son histoire, sa culture, sa volonté farouche d'indépendance, Anticor a refusé de prendre parti et de répondre aux sollicitations des candidats. Cependant, elle a rendu publiques, avant le 1er tour, les propositions de chaque candidat sur la moralisation de la vie politique.

En interne, les administrateurs et coréférents engagés se sont mis en retrait le temps de la campagne. Durant la période électorale, toute nouvelle candidature à une responsabilité interne a été suspendue pour éviter d'éventuelles tentatives d'instrumentalisation.

Lois sur la moralisation de la vie publique :

Anticor a été reçue par le Garde des Sceaux dans le cadre de la préparation des projets de loi sur la moralisation de la vie publique.

Elle a également été auditionnée par les commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale sur ces textes.

Après le vote définitif, nous avons noté des avancées mais regretté le manque d'ambitions. De ce point de vue, notre combat doit évidemment continuer.

Actions citoyennes :

Agréée par la HATVP, Anticor a eu l'occasion de la saisir à plusieurs reprises concernant le patrimoine des élus.

Membre de la plate-forme associative de lutte contre les paradis fiscaux, Anticor a agi pour améliorer la législation européenne concernant le reporting public des entreprises européennes lors de la discussion de la directive sur « le secret des affaires ».

Anticor a été finaliste du Prix de la Démocratie, organisé par l'institut Marc Sangnier, en partenariat avec le Sénat et sous le patronage du Président de la République. Ceci a été l'occasion de réaffirmer l'attachement d'Anticor aux valeurs démocratiques et sa volonté d'agir concrètement.

L'Association a également été invitée à participer au jury du 15^e Festival du film des Droits de l'Homme.

Pour la troisième année consécutive, Anticor a participé au Salon du livre des lanceurs d'alerte.

d) Les événements Anticor

Cette année, l'université d'Anticor a été organisée, à Paris, en partenariat avec l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, autour du thème « La démocratie à l'heure du soupçon ».

La remise des Prix Éthiques et Casseroles devient de plus en plus un événement médiatique. Pour la première fois cette année, il a été couvert par plusieurs organes de presse nationaux. Plus de 250 personnes étaient présentes à la cérémonie.

Organisés maintenant depuis plusieurs années, ces événements sont l'occasion d'enraciner un peu plus l'association dans le paysage public français.

II) Le renforcement de nos actions de fond.

Les résultats concrets ne doivent pas nous faire oublier les objectifs à long terme.

a) L'organisation interne

L'association s'est donnée les moyens humains de travailler efficacement. Elle a engagé un salarié à plein temps et deux volontaires en service civique chargés respectivement de l'expertise juridique et de la communication.

Depuis janvier 2017, Anticor a, pour la première fois, un local équipé permettant à notre équipe de travailler dans de bonnes conditions.

Les statuts ont été revus afin d'améliorer la gouvernance interne et l'association s'est dotée d'un Comité éthique chargé de donner un avis sur les éventuels manquements d'un adhérent.

Les efforts de l'association pour être exemplaire dans son fonctionnement continuent.

b) La formation

Avec le souci que l'association soit davantage une force de proposition dans le futur, nous avons mis en place des séminaires de travail autour d'invités extérieurs. Le premier a eu lieu, en 2017, avec comme thème l'open data.

Dans le même ordre d'idée, et dans la droite ligne de la formation organisée lors de l'université de Nice, en 2016, nous avons proposé une matinée d'échanges entre les référents locaux et les membres du CA.

La formation interne a, bien évidemment, vocation à continuer à se développer.

c) Les groupes locaux

L'organisation des groupes locaux, qui sont de plus en plus nombreux et actifs, est une préoccupation majeure.

Le déploiement national se poursuit, avec, en corollaire, une exigence accrue dans l'examen des candidatures pour être référent. La charte d'organisation a été modifiée en ce sens.

Plusieurs demandes récurrentes des groupes locaux ont été satisfaites :

- la consultation, par les coréférents, du fichier des adhérents de leur département, en temps réel, via le site et un code spécifique, est en cours de déploiement.
- des adresses mails dédiées aux coréférents locaux sont proposées.
- pour la première fois, l'association a choisi de libérer un budget spécifique pour l'organisation d'événements locaux. Cela a permis l'organisation de plusieurs conférences locales.

C'est une gageure de trouver le bon équilibre entre le national et les référents, cela demande du temps. Le développement des groupes locaux reste un objectif prioritaire.

d) L'action juridique

Face aux nombreuses sollicitations, pas toujours en rapport avec l'objet social de l'association, il faut le reconnaître, le circuit de traitement des alertes a été revu afin de répondre d'une façon plus claire et plus précise aux lanceurs d'alerte.

Même si les alertes reçues n'entrent pas dans le cadre des actions de l'association, nous nous efforçons de répondre, y compris négativement, aux demandes qui nous sont envoyées, même celles n'émanant pas des adhérents d'Anticor.

Dans cette optique, un de nos deux volontaires en service civique est chargé d'animer le Pôle juridique.

Dans les limites de la législation sur la diffamation et la dénonciation calomnieuse, les groupes locaux ont été invités à signaler aux autorités compétentes des faits qui paraissent juridiquement répréhensibles.

L'agrément par le Ministère de la Justice qui permet à l'Association d'être automatiquement reconnue comme partie civile pour certains délits, a été renouvelé pour trois ans. Conformément à l'histoire d'Anticor, nous avons choisi de nous constituer partie civile dans un nombre limité de dossiers dans lesquels la procédure nous semblait anormalement bloquée ou dont le caractère

emblématique justifiait particulièrement une implication citoyenne.

Il est utile de rappeler que l'action juridique d'Anticor n'est qu'un pan parmi d'autres de son action.

e) La communication

La refonte du site internet se poursuit avec l'uniformisation des visuels, la création d'un espace adhérent, une meilleure mise en valeur des articles, la mise à jour des outils citoyens.

Par ailleurs, l'association bénéficie désormais d'une forte visibilité dans les médias.

Enfin, les dirigeants d'Anticor sont régulièrement invités à participer à des conférences-débat dans toute la France : Frangy en Bresse (71), Cabriès (13), Pont à Mousson (54), Évry (91) ...

CONCLUSION :

Dans *La corruption de la République*, Yves Mény dénonçait la corruption rampante dans notre pays. Il expliquait cette situation par l'étroitesse du groupe dirigeant, la propension à la concentration du pouvoir, l'ignorance des conflits d'intérêts, l'indifférence des élites politiques et économiques à l'égard des déséquilibres de la démocratie et leur propension à légitimer les illégalités. Au regard de cette situation, la société civile construit peu à peu des résistances. Une contre-démocratie de vigilance se met en place, donnant une vigueur nouvelle aux droits fondamentaux. L'ambition et le devoir d'Anticor sont de contribuer pleinement à cette évolution.

Grégoire Turlotte
Secrétaire général d'Anticor